
**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 5 mai 2021

Le mercredi 5 mai 2021, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence à 18h00, sur la convocation qui a été adressée le 26 avril par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 77 Nombre de voix : 147

Secrétaire de Séance : Monsieur Laurent HAMON

**Ouverture d'un poste de catégorie A ou B filière administrative
comptabilité et ressources humaines**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 333-1 et L. 333-4,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant le futur départ en retraite de la responsable comptabilité et ressources humaines ;

Considérant la mise en disponibilité de la responsable administration générale jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Considérant la charge de travail liée à la programmation 2022 et à l'élaboration du rapport d'orientations budgétaires et du projet de budget primitif 2022 ;

Considérant la nécessité de tuilage avec la responsable comptabilité et ressources humaines ;

Les membres du Comité syndical délibèrent favorablement pour :

- ✓ l'ouverture d'un poste de catégorie A (cadre d'emploi des attachés) ou catégorie B (cadre d'emploi des rédacteurs) sur un emploi permanent à compter du 1^{er} septembre 2021.

Résultat du vote :

- Nombres de voix pour : 127
- Nombre de voix contre : 2
- Nombre d'abstentions : 8

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

2 - JUIN 2021

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du 5 mai 2021

Le mercredi 5 mai 2021, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence à 18h00, sur la convocation qui a été adressée le 26 avril par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 77 Nombre de voix : 147

Secrétaire de Séance : Monsieur Laurent HAMON

Ouverture d'un poste en contrat de projet de 3 ans

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 333-1 et L. 333-4,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant l'arrêt du projet de charte en Comité syndical du 26 mars 2021 ;

Considérant les crédits spécifiques alloués pour la révision de la charte au titre du Contrat de Parc 2021-2023 de la Région Centre-Val de Loire ;

Considérant le nouveau planning opérationnel de classement du territoire en Parc naturel régional ;

Considérant le projet de charte du Parc 2023-2038 et en particulier sa mesure 17 relative à la marque « Valeurs Parc naturel régional » ;

Considérant le départ en retraite de la chargée de mission Eco-développement au 1^{er} janvier 2022 ;

Les membres du Comité syndical délibèrent favorablement pour :

- ✓ l'ouverture à partir du 1^{er} septembre 2021 d'un poste en contrat de projet de 3 ans de catégorie A, cadre d'emploi des attachés territoriaux, pour soutenir l'équipe du Parc dans le cadre de la poursuite de la procédure de la révision de la charte et la valorisation et le développement de démarches économiques vertueuses notamment pour le marquage de ces activités « Valeurs Parc naturel régional ».

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU
4.2. Personnels contractuels

Résultats du vote :

- Nombres de voix pour : 127
- Nombre de voix contre : 2
- Nombre d'abstentions : 8

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

2 - JUIN 2021

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 5 mai 2021

Le mercredi 5 mai 2021, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence à 18h00, sur la convocation qui a été adressée le 26 avril par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 77 Nombre de voix : 147

Secrétaire de Séance : Laurent HAMON

Accroissement temporaire d'activité de 9 mois pour congé maternité

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 333-1 et L. 333-4,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant le congé maternité de l'assistante tourisme et communication et da volonté de mobiliser ses autres droits à congés dont le compte épargne temps à compter du 23 août 2021 ;

Considérant la sollicitation des Présidente et Vice-président de la commission « Tourisme et loisirs » ;

Les membres du Comité syndical délibèrent favorablement à la majorité pour :

- ✓ l'ouverture à compter du 1^{er} juillet 2021, pour accroissement temporaire d'activité pour une durée de 9 mois.

Résultats du vote :

- Nombres de voix pour : 127
- Nombre de voix contre : 2
- Nombre d'abstentions : 8

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le 2 - JUN 2021

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 5 mai 2021

Le mercredi 5 mai 2021, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en visio-conférence à 18h00, sur la convocation qui a été adressée le 26 avril par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 77 Nombre de voix : 147

Secrétaire de Séance : Monsieur Laurent HAMON

Contrat de projet de 1 an : restauration de la trame verte et bleue

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 333-1 et L. 333-4,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant la dynamique engagée sur la dynamique engagée sur la partie angevine pour restaurer les trames vertes et bleues à travers les procédures Contrat nature Puis Territoire Engagé pour la Nature ;

Considérant l'entretien de Madame la Vice-présidente de la région Centre Val de Loire en charge de l'environnement avec la Présidente du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ;

Considérant le courrier du Président de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire confirmant l'intérêt de la création d'un poste pour une durée de 1 an afin d'élaborer les futurs documents de gestion de sites d'intérêt écologique ;

Les membres du Comité syndical délibèrent favorablement à la majorité pour :

- ✓ l'ouverture d'un poste en Contrat de projet de 1 an, catégorie A, filière technique,
- ✓ le poste ne sera pourvu qu'après l'obtention de la totalité des crédits afférents à cette dépense pour le Parc dont le plan de financement prévisionnel sur base éligible estimé à 40 000 € se décompose comme suit :

- Conseil Régional CRST :	10 000 €	25 %
- CC TOVAL :	5 000 €	12,5 %
- Parc naturel régional : (convention EDF 2021)	5 000 €	12,5 %
- Feader (mesure 713) :	20 000 €	50 %

TOTAL	40 000 €	100 %
--------------	-----------------	--------------

Résultats du vote :

- Nombres de voix pour : 127
- Nombre de voix contre : 2
- Nombre d'abstentions : 8

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

2 - JUIN 2021